

L'ARC et les syndicats :
1. réponse à la « lettre » de LOISELET
2. lettre ouverte au Président d'UNIS

Voici deux documents différents qui tournent tous les deux autour des relations « *syndics-copropriétaires* ».

Ils sont à la fois illustratifs d'une certaine façon de procéder DES SYNDICS vis-à-vis des copropriétaires et de leurs représentants et à la fois informatifs.

1. Réponse à la « lettre » de LOISELET

**Comment un grand syndic peut travestir la vérité sans aucune gêne.
Le cas LOISELET & DAIGREMONT**

On sait que le cabinet LOISELET s'aime bien, qu'il fait surtout très bien, comme on dit, sa « **COM** », via, en particulier une « **lettre** » adressée à tous ses clients.

La dernière « *Lettre du cabinet LOISELET* » est un nouveau prêche intitulé : « *Relations syndicats-copropriétaires : les chiffres parlent...* ».

Il est vrai que le groupe LOISELET préfère les chiffres qui parlent à des copropriétaires qui ne sont bien vus, en général, que quand ils ne parlent pas.

Nous allons commenter quelques-uns des passages de cette lettre de LOISELET & DAIGREMONT où l'on va pouvoir - une nouvelle fois constater que « **plus c'est gros mieux ça passe** ».

NB : le texte intégral de la « *lettre* » est reproduit à la fin de cet article.

1. Première surprise : pour expliquer que les Français adorent leur syndic le groupe LOISELET fait référence à une enquête qui concerne, en fait, des locataires !

Le groupe LOISELET commence par citer sa propre enquête.

L'enquête LOISELET :

« *Lancé par nos soins, il y a maintenant quatre ans, cela s'appelle l'Observatoire du Bien être dans les immeubles* [**Note de l'ARC** : défense de rigoler].

*Cette enquête démontre, en tout cas, qu'il n'existe aucune animosité, ni aucun reproche particulier des **copropriétaires** à l'encontre de leur syndic quant à leur bien-être dans leur logement... ».*

Nous sommes allés chercher les vrais résultats et les vraies bases d'informations et sommes tombés littéralement à la renverse en découvrant ceci ; cette enquête a, en effet, concerné 792 personnes **dont on apprend que 84,60 % sont des LO-CATAIRES.**

Base :	792	personnes (sur TOUTE la FRANCE...)
Propriétaires :	95	= 12 % !!!
Locataires :	671	= 84,6 % !!!
Occupant gratuit :	27	= 3,4 %.

De qui se moque t'on ?

Comment le groupe LOISELET peut-il avoir le culot de conclure (cette enquête) à la satisfaction « **des** » copropriétaires vis-à-vis de leur syndic ? Cela ne s'appelle-t-il pas, en bon français, une supercherie ?

2. Présentation trompeuse des résultats d'un autre sondage

Le groupe LOISELET - sur sa lancée - continue.

« Autre source, autre étude... En avril 2008, l'institut Harris interactive a réalisé, pour le compte de l'agence de communication PAD et Plurience une étude sur l'Image de la profession de syndic de copropriété dans l'opinion. Là encore, les résultats vont à l'encontre d'une idée largement répandue (...).

*Les français n'aiment pas les syndicats, peut-être, mais ils **aiment** leur syndic ! N'est-ce pas la démonstration de l'attachement à notre profession, puisque la grande majorité de nos concitoyens (71 %) reconnaît son **utilité** (...).*

Le glissement opéré par le deuxième paragraphe est totalement inadmissible. Le sondage ne dit, évidemment pas - comme le laisse entendre le groupe LOISELET avec cette façon inimitable de contrefaire la réalité - que les copropriétaires « **aiment** » leur syndic ; **il dit uniquement que 71 % d'entre eux reconnaissent leur UTILITÉ.**

Là encore, comment peut-on oser traduire la phrase : « Je trouve que le syndic est UTILE » en : « J'apprécie et J'AIME mon syndic ».

Qui a jamais dit que les syndicats étaient « **inutiles** » ? C'est précisément parce qu'ils sont **UTILES** que tant de gens déplorent qu'ils soient souvent si décevants ; c'est précisément parce que le parapluie est UTILE qu'on peut déplorer le fait qu'il soit troué !! Ceci dit, le groupe LOISELET aurait du s'inquiéter : **comment est-il possible que 29 % des sondés puissent, malgré tout, trouver « *inutiles* » les syndicats !?**

Ce chiffre - non relevé par LOISELET - est à lui seul un révélateur. Continuons.

3. Des résultats qui n'ont strictement aucun sens

Le groupe LOISELET commente ensuite un autre sondage, non identifié :

(...) 83 % des copropriétaires trouvent satisfaisante la gestion de leur copropriété. Pour les personnes interrogées, les trois principales qualités associées au syndic de leur copropriété sont : l'amabilité (77 %), la bonne connaissance de leur copropriété (75 %) et la compétence (72 %) ».

On a juste échappé au pourcentage de gens qui aimaient bien la couleur de la cravate du syndic ou de son foulard. Dommage.

Ceci dit, nous nous posons la question : comment peut-il y avoir 83 % de personnes satisfaites de la gestion de la copropriété alors que ces mêmes personnes ne reconnaissent la compétence de leur syndic qu'à 72 % ?

En gros, cela veut dire qu'il y a 11 % des sondés (83 % moins 72 %) qui disent que leur syndic est incompetent et qui sont malgré tout satisfaits. Oh ! grandeur des sondages ! Oh ! Générosité des sondés.

Comme dit le groupe LOISELET : « **Les chiffres parlent** ».

4. Encore plus loin dans le ridicule

Délaissant pour un moment des chiffres qui bafouillent, LOISELET fait ensuite appel aux femmes et hommes politiques. Là encore, à sa manière.

« **Qu'est-ce qui prouve qu'on est des bons ?** » demande le groupe LOISELET :

Réponse : « Madame BOUTIN et UN parlementaire (on le suppose syndic dans le civil) ont dit du bien de nous lors du vote de la Loi BOUTIN ».

Et le groupe LOISELET de citer Madame BOUTIN dans le texte.

Madame BOUTIN :

« Je tiens à dire que les critiques très négatives dont les syndics font souvent l'objet sont, pour la très grande majorité d'entre eux, injustifiées (...) et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer, en tant que ministre, cette profession très difficile, qui contribue à apaiser beaucoup de tensions ».

[Madame BOUTIN a-t-elle JAMAIS mis les pieds dans une assemblée générale ? il semble que non...]

Et le groupe LOISELET, très fier de cette citation, continue : « *De son côté, un parlementaire [qui ? qui ?] intervenant dans le même débat soulignait : « Que la profession de syndic a évolué de manière très positive » et qu'« il faut en féliciter l'ensemble de la profession ».*

[Le niveau d'infantilisme de la lettre du groupe LOISELET est décidément sans limite. Intituler sa lettre : « *Les chiffres parlent* » et citer d'un côté les propos convenus d'une ministre, de l'autre les propos langue de bois d'UN député (par ailleurs vraisemblablement syndic), il fallait oser ; LOISELET ose].

Rappelons, que Madame BOUTIN avait déjà dit (au Congrès 2007 de la CNAB) que les attaques concernant les syndicats étaient **INJUSTIFIÉES**, que l'ARC avait demandé à rencontrer Madame BOUTIN pour l'éclairer sur les « *justifications* » mais que notre Ministre du Logement n'avait néanmoins jamais trouvé le temps nécessaire de recevoir l'ARC entre deux journalistes.

Ce qui est le plus intéressant est ailleurs : le groupe LOISELET passe intégralement sous silence le fait qu'**au cours de la même séance parlementaire évoqués la Ministre du Logement flattait « politiquement » les syndicats**, ceux-ci se faisaient étriller par l'Assemblée Nationale, les députés votant (à l'unanimité des présents) un nouvel article de loi concernant les « *honoraires de travaux* » des syndicats « *ceci pour* » (a expliqué le rapporteur de la loi, Michel PIRON, Député UMP) « *lutter contre les ABUS constatés chez les syndicats* ». Les chiffres parlent, mais les députés aussi. Pourquoi ne pas le dire ?

5. Ça continue...

« *L'ami des sondages* » revient ensuite aux chiffres et continue à faire parler les « *résultats* » d'un énième sondage (faut-il tout de même qu'ils soient bien inquiets, nos syndicats, pour se regarder autant dans la glace...).

« *Une nouvelle fois, 72 % des conseillers syndicaux se déclarent satisfaits de la gestion de leur copropriété et envisagent de renouveler le mandat de leur syndic*

« *Parmi les éléments de satisfaction, l'accueil et l'amabilité du personnel (87 %), l'écoute et la compréhension (78 %) ainsi que le **professionnalisme (74 %)** sont particulièrement soulignés.*

Alors, tout va vraiment mal ? », demande finement le groupe LOISELET.

Nous notons simplement que dans le précédent sondage, on en était à 83 % de satisfaits. Le chiffre tombe à 72 % (moins 11 %) mais le groupe LOISELET dit : « *Une nouvelle fois....* ». Quand les chiffres parlent trop, le groupe LOISELET, n'entend décidément pas.

Plus singulier encore : 74 % notent avec satisfaction que des professionnels sont des ... professionnels sans que le groupe LOISELET, là encore, ne s'émeuve. Le groupe LOISELET devrait pourtant s'inquiéter du fait que 26 % des sondés ne trouvent pas très professionnels... leurs syndicats professionnels.

Imaginez la panique dans le pays si de tels résultats s'appliquaient à des médecins, des restaurateurs ou des plombiers...

6. Et ce n'est pas fini

Et pour conclure sa lettre, le groupe LOISELET finit comme il a commencé : en trompant son lecteur.

*« Courant 2008, des contrôles ont été opérés chez 750 syndicats (parmi lesquels LOISELET & DAIGREMONT) par la DGCCRF, pour vérifier l'application de l'accord. **Fin 2008**, l'administration a publié les résultats de ces vérifications, portant sur 5.500 contrats. L'enquête souligne que 89 % des nouveaux contrats mis en oeuvre par les professionnels correspondent aux préoccupations du CNC.*

Quant à LOISELET & DAIGREMONT, un courrier de la direction nationale de la DGCCRF, en date du 16 octobre 2008, indique que le contrat proposé par le groupe est conforme à l'avis du 27 septembre 2007.

Trois affirmations, trois inexactitudes :

- **FAUX**, ce n'est pas « **courant 2008** », mais début 2008 (premier trimestre).
- **FAUX** l'administration n'a précisément **PAS** publié **LES** résultats de cette enquête, ce que nous lui reprochons d'ailleurs (seul le chiffre ahurissant de 89 % de confiance a été donné dans une réponse ministérielle et est contesté par tous).
- **FAUX** : la direction du groupe LOISELET a été convoquée par la DGCCRF **à la suite d'une plainte de l'ARC** concernant son contrat de syndic et ses non-conformités ; la DGCCRF lui a signifié certaines non-conformités et lui a demandé de corriger son contrat, qui reste d'ailleurs non conforme sur divers points. La DGCCRF s'est contenté d'écrire que le nouveau contrat présenté par le groupe LOISELET (encore une fois suite à la plainte de l'ARC) « **SEMBLAIT** » conforme.

Nous n'entendons d'ailleurs pas en rester là, d'autant que, précisément, le « **il semble** » de la DGCCRF était particulièrement bien venu et que le contrat du groupe LOISELET comporte encore plus de quinze **NON conformités et illégalités**. L'ARC a pour cette raison saisi le Directeur de la DGCCRF pour demander une réaction de sa part (voir **LIEN** abus numéro 1801).

À noter que LOISELET - en « **utilisant** » ainsi une lettre assez maladroite de la DGCCRF - ne rend pas particulièrement service aux syndicats puisque cette lettre démontre que la DGCCRF peut déclarer conforme ce qui est très très loin de l'être. Nous reviendrons sur cette affaire.

Conclusion

Alors, vous aussi vous êtes surpris par cette incroyable façon de se jouer de la « **réalité** » et des chiffres ? Comme si on pouvait **TOUT** dire et que le travestissement devenait la règle.

Ceci dit, nous n'en avons pas encore fini. **NI** avec cette lettre, **NI** avec le contrat LOISELET. Voici la lettre du groupe LOISELET.

« Relations syndics/copropriétaires : les chiffres parlent

« Régulièrement, des journaux titrent sur les difficultés rencontrées par les copropriétaires avec leur syndic. Les chiffres publiés, les témoignages retenus, les arguments développés, tout laisse à penser que rien ne va dans le monde de la copropriété. Et pour enfoncer le clou, il est même supposé que les copropriétaires heureux, s'il en reste, seraient des copropriétaires ignorants. Les quelque 20 millions de Français vivant en copropriété sont-ils si mécontents ? Les relations entre syndics et copropriétaires sont-elles si mauvaises ? Malheureusement, celles des enquêtes dont les résultats sont contraires ne bénéficient pas toujours du même écho médiatique. Pourtant, il semble que les Français ne soient pas aussi mécontents de l'institution copropriété, ni des prestations de leur syndic...

RELATIONS SYNDICS/COPROPRIETAIRES : LES CHIFFRES PARLENT...

BIEN-ETRE DANS MON IMMEUBLE...

Lancé par nos soins, il y a maintenant quatre ans, l'Observatoire du Bien-être dans les Immeubles, réalisés par IPSOS (dossier complet disponible sur www.loiselet-daigremont.fr), reflète les opinions exprimées par les occupants des immeubles. Cette enquête, réalisée par l'Institut de sondage la première semaine de juillet de chaque année, est un outil de travail très apprécié par les professionnels.

Le Salon de la Copropriété, la Chambre des Propriétaires (UNPI Paris.), le Conseil Supérieur de l'Administration de Biens, mais aussi des publications aussi différentes que Le Parisien, Vivre Plus, Le Figaro et La Revue de l'Habitat ont été des partenaires et des soutiens actifs de cette enquête, depuis son lancement.

Les résultats donnent une vision objective de la satisfaction des Français dans leur immeuble. Année après année, les chiffres qui ressortent de l'enquête mettent à mal une idée reçue très tenace.

Loin des chiffres communément admis sur le sujet, il apparaît que plus de 80% des Français déclarent être bien ou très bien (plus de 50% se déclarent très bien) dans leur immeuble. Les résultats sont plutôt meilleurs dans les immeubles placés sous le régime de la copropriété.

Qui plus est, il apparaît que les causes d'insatisfaction des occupants concernent très rarement les rapports avec leur gestionnaire (syndic). Les sujets d'insatisfaction sont plutôt liés à l'environnement de l'immeuble (le bruit, le quartier, les commerces), à sa conception (isolation, architecture du bâtiment) ou aux relations entre voisins. Autant de sujets dont il est difficile de rejeter la responsabilité sur le syndic...

Cette enquête démontre, en tout cas, qu'il n'existe aucune animosité, ni aucun reproche particulier des copropriétaires à l'encontre de leur syndic quant à leur bien être dans leur logement...

OUI, LES FRANÇAIS AIMENT LEUR SYNDIC !

Autre source, autre étude... En avril 2008, l'Institut Harris Interactive a réalisé, pour le compte de l'agence de communication PAD et Plurience une étude sur l'Image de la profession de syndic de copropriété dans l'opinion. Là encore, les résultats vont à l'encontre d'une idée largement répandue. De cette enquête, il ressort en effet que, si les Français ont une image assez mauvaise de la profession de syndic, en général, l'image de leur propre syndic est nettement meilleure.

Les Français n'aiment pas les syndicats, peut-être, mais ils aiment leur syndic ! N'est-ce pas la démonstration de l'attachement à notre profession, puisque la grande majorité de nos concitoyens (71%) reconnaît son utilité.

Les appréciations sur les relations entre professionnels et copropriétaires sont extrêmement positives : 83% des copropriétaires trouvent satisfaisante la gestion de leur copropriété. Pour les personnes interrogées, les trois principales qualités associées au syndic de leur copropriété sont : l'amabilité (77%), la bonne connaissance de leur copropriété (75%) et la compétence (72%).

Mauvaise image de la profession, mais bonne image du professionnel que je connais. D'où vient cette différence ? Qu'est-ce qui est le plus important ?

ET LES POLITIQUES,

Il semble que ministres et parlementaires aient pris conscience de cette différence entre appréciations collective et individuelle. Au cours du dernier débat parlementaire sur le logement, au mois de janvier, à l'Assemblée Nationale la profession de syndic a fait l'objet de plusieurs évocations, parmi lesquelles Madame Boutin a déclaré : « Je tiens à dire que les critiques très négatives dont les syndicats font souvent l'objet sont, pour la très grande majorité d'entre eux, injustifiées (...) et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer, en tant que ministre, cette profession très difficile, qui contribue à apaiser beaucoup de tensions. »

De son côté, un parlementaire intervenant dans le même débat soulignait « que la profession de syndic a évolué de manière très positive » et qu' »il faut en féliciter l'ensemble de la profession ».

CONSEILS SYNDICAUX ET SYNDICS...

À l'automne dernier, la CNAB (Confédération Nationale des Administrateurs de Biens) a demandé à l'Institut BVA () d'interroger les conseils syndicaux qui sont les plus proches des professionnels, avec leur syndic. Une nouvelle fois, 72% des conseillers syndicaux se déclarent satisfaits de la gestion de leur copropriété et envisagent de renouveler le mandat de leur syndic.*

Parmi les éléments de satisfaction, l'accueil et l'amabilité du personnel (87%), l'écoute et la compréhension (78%) ainsi que le professionnalisme (74%) sont particulièrement soulignés.

Alors, tout va vraiment mal ?

() Sondage BVA réalisé du 9 au 13 septembre 2008, auprès d'un échantillon représentatif de 605 conseillers syndicaux, sur l'ensemble du territoire.*

ETUDES OFFICIELLES...

Au-delà des études réalisées par des Instituts de sondage, des institutions officielles ont procédé à leurs propres enquêtes. C'est ainsi que la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), sur demande du Secrétariat d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, s'est intéressée au moins à deux reprises à la copropriété et aux syndicats au cours des 18 derniers mois.

En 2007, syndicats de professionnels et associations de consommateurs se sont rencontrés dans le cadre du CNC (Conseils National de la Consommation) afin de définir un socle commun de prestations que doivent désormais contenir les contrats de syndic. Les négociateurs ont arrêté, dans un avis rendu le 27 septembre 2007, un document d'une dizaine de pages qui explique le contenu et détermine les tâches communes à tous les contrats de syndic.

À la suite de cet avis (dont l'application n'était pas, il faut le souligner, obligatoire), la plupart des professionnels ont procédé à des modifications de leur contrat, pour le rendre conforme à cet avis du CNC. Courant 2008, des contrôles ont été opérés chez 750 syndicats (parmi lesquels Loiselet & Daigremont) par la DGCCRF, pour vérifier l'application de l'accord. Fin 2008, l'administration a publié les résultats de ces vérifications, portant sur 5500 contrats. L'enquête souligne que 89% des nouveaux contrats mis en œuvre par les professionnels correspondent) aux préconisations du CNC. Quant à Loiselet & Daigremont, un courrier de la direction nationale de la DGCCRF, en date du 16 octobre 2008, indique que le contrat proposé par le groupe est conforme à l'avis du 27 septembre 2007 ».

(...)

Les études privées et les enquêtes publiques, comme les réflexions des politiques, montrent combien notre profession évolue, œuvre pour servir ses clients et leur apporter des services toujours plus performants. Elles témoignent de l'effort de tous pour améliorer les prestations délivrées aux copropriétaires, dans un contexte économique pourtant très difficile ».

Comme disait Paul DÉROULÈDE dans son fameux « clairon » : ta-ra-tata-ta !

2. Lettre ouverte au Président d'UNIS

UNIS
Monsieur IVARS - Président
137, boulevard Haussmann

Monsieur le Président,

Ces dernières semaines à plusieurs reprises et parfois publiquement vous avez cru pouvoir dire assez singulièrement que l'ARC n'était pas (selon vous) une association « *représentative* » des copropriétaires.

Vous avez ensuite - prétextant de cette absence de représentativité (toujours selon vous) - justifié votre refus de répondre aux questions précises posées par l'ARC à votre organisation (Observatoire des charges ; étude sur la rentabilité des cabinets ; application de l'avis du CNC).

Certes, nous n'ignorons pas que ces singuliers propos sur notre représentativité ne sont destinés qu'à justifier votre refus de répondre à des questions qui gênent. Nous pensons, cependant, que la désinformation doit avoir ses limites.

Vous avez, par ailleurs, tenté de laisser croire très curieusement que l'ARC ne pouvait pas à la fois prétendre être une association représentative et assurer des services à ses adhérents (**exemple** : services d'aide à l'analyse des comptes ; service à la tenue des comptes ; service au contrôle des fiches de paies ; service d'établissement des fiches de paies ; groupement d'achat et de négociation, etc.).

Nous vous avons donc adressé une lettre fort courtoise le 12 mars dernier, en vous demandant - après avoir pris note de nos précisions - de bien vouloir corriger vos propos. Comme, à votre habitude, vous préférez garder le silence. D'où cette lettre « **ouverte** ».

1. La représentativité de l'ARC

Nous vous rappelons que l'ARC est non seulement l'une des trois associations nationales représentatives de copropriétaires siégeant à la Commission Relative à la Copropriété installée auprès des Ministères du Logement et de la Justice avec la CNAB, d'ailleurs (vous avez vous-même siégé pendant trois ans en même temps que notre actuel représentant et avons du mal à comprendre que vous l'ayez oublié), mais est également l'une des trois organisations représentatives des **syndicats de copropriétaires** employeurs, à ce titre membre de la Commission paritaire de la Convention collective nationale des gardiens et employés d'immeuble.

Ajoutons que seules deux organisations (l'ARC et l'UNPI) sont **simultanément** membres de ces DEUX et uniques instances représentatives dans le secteur de la copropriété, ce qui n'a pas pu échapper à votre attention.

Comme vous le savez, la nomination de l'ARC à ces deux instances de représentation s'est faite à la suite d'enquêtes de représentativité approfondies menées par les Ministères du Logement, de la Justice et du Travail, comme cela est toujours la règle en pareil cas.

Depuis, non seulement la représentativité de l'ARC s'est confirmée, mais elle s'est élargie (Conseil National du Bruit ; ANIL ; Commissions Départementales de l'ANAH ; Comité Opérationnel du Grenelle de l'Environnement ; AFNOR ; QUALITEL ; CSTB, dernièrement encore Comité Stratégique du Grenelle Bâtiment, etc.).

Enfin - et sans vouloir abuser de votre patience - nous vous rappelons que la représentativité (notion qualitative) est d'abord, pour une association, fondée sur la représentation (quantitative) elle-même en relation avec le taux d'implantation dans les copropriétés, le nombre d'adhérents, et l'importance de l'activité déployée au service des adhérents.

À cet égard nous vous rappelons que notre association - qui recueille l'adhésion de près de 13.000 conseils syndicaux et syndicats non professionnels représentant environ 800.000 lots principaux (les copropriétés vont de 2 lots à plus de 5.000 lots principaux) - est aujourd'hui de loin l'association nationale la plus importante de conseils syndicaux et de syndicats non professionnels, comme vient de le rappeler l'Institut National de la Consommation.

C'est d'ailleurs ce qui d'une part nous permet une totale indépendance financière (l'ARC ne perçoit aucune subvention et n'en réclame aucune) et d'autre part nous permet de salarier plus de quarante personnes (je ne parle que de l'ARC, ici, ceci sans parler des associations régionales membres de l'UNARC).

2. Les « services » mis en place par l'ARC

Abordons maintenant un sujet qui vous tracasse.

Il y a désormais plus de dix ans, votre confédération avait déjà saisi officiellement le Premier Ministre de l'époque - Monsieur Édouard BALLADUR - de ce qui vous semblait être une incompatibilité : à savoir qu'une véritable association à but non lucratif et régie par la loi de 1901 comme l'ARC puisse aussi apporter des services à ses adhérents.

Il n'est donc pas de votre part correct de faire comme si vous n'aviez **NI** déjà posé vos questions **NI** déjà obtenu des réponses parfaitement claires de la part tant des pouvoirs publics que de l'ARC.

Nous vous rappelons donc les réponses que le Premier Ministre lui-même vous avait apporté à l'époque et qui restent intégralement valables, à savoir :

- 1) L'ARC est une véritable association (régie par la loi de 1901) de conseils et d'assistance aux copropriétaires et plus particulièrement aux conseils syndicaux ainsi qu'aux syndicats non professionnels et son statut fiscal associatif a été de longue date validé par la DGI (direction générale des impôts).
- 2) L'ARC - comme de très nombreuses associations 1901 - a mis en place (en utilisant pour cela un dispositif dédié aux associations 1901, **l'Union d'Economie Sociale**) une structure de services (sous forme de coopérative) distincte de l'association et qui met à la disposition **des seuls adhérents qui le souhaitent** des « **services** » leur permettant de remplir plus efficacement leur mission.
- 3) Cette coopérative ne fait évidemment **AUCUN** profit et est entièrement contrôlée par le Conseil d'Administration de l'ARC et ses adhérents.
- 4) Comme indiqué, les adhérents de l'ARC n'utilisent les services de cette coopérative (fermée aux non-adhérents) que s'ils le souhaitent.
- 5) Les deux structures - l'ARC et sa coopérative - sont évidemment juridiquement et FISCALEMENT parfaitement distinctes et parfaitement en règle.

Ainsi, **comme vous l'avait déjà dit Monsieur BALLADUR** suite à vos « plaintes » non fondées, les services mis en place par l'ARC et qui permettent aux adhérents de l'ARC d'assurer leur mandat dans de bonnes conditions (et en particulier de mieux faire jouer la concurrence, **donc** de comparer les prix obtenus par des syndicats professionnels) sont non seulement en parfaite cohérence avec notre objet associatif mais sont rendus dans un cadre **spécialement** créé pour les associations 1901. Que voulez-vous de mieux ?

Nous espérons qu'à la lumière des précisions que nous venons de vous apporter et rappeler, vous voudrez bien non seulement corriger votre analyse mais - ce qui serait correct - le faire savoir.

Nous regrettons, cependant, que - ne répondant pas à notre lettre du 12 mars dernier - vous continuiez à ne tenir aucun compte de la réalité. Nous pensons aussi que cette négation de la réalité explique vos difficultés à défendre **effectivement** les intérêts de vos adhérents, seul le dialogue - même tendu - permettant de faire avancer les points de vue et de régler les problèmes.

Nous vous rappelons que - de notre côté - nous sommes toujours ouverts au dialogue comme nous le faisons avec d'autres chambres professionnelles représentatives.

Restant ouverts à cette hypothèse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de nos salutations distinguées.

Fernand CHAMPAVIER

Le Président.